



SÉANCE SPÉCIALE DU 9 DÉCEMBRE 2005

À une séance spéciale tenue le 9 décembre 2005, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du conseil, étaient présents :

Monsieur Marcel Corriveau, maire
Monsieur Denis Côté, conseiller, district numéro 1
Monsieur Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
Madame Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
Madame Marie-Julie Cossette, conseillère, district numéro 4
Monsieur Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
Monsieur Louis Potvin, conseiller, district numéro 6

Le directeur général agit à titre de greffier intérimaire.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRE:

- 1- Adoption de l'ordre du jour

ÉTUDE:

- 2- Autorisation de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, pour l'acquisition de biens ou services essentiels à la reconstitution de la Ville :
 - a. Équipements et services de téléphonie, communication sans fil et par radio, Internet, messagerie électronique
 - b. Matériel informatique et bureautique
 - c. Fournitures de bureau, papeterie et autres articles de même nature
 - d. Services de réparation d'équipements roulants et non roulants
 - e. Fourniture de produits pour l'entretien hivernal (sable, sel ou combiné)
 - f. Changement des serrures
 - g. Abonnement à une centrale d'alarme pour les bâtiments
 - h. Assurances collectives, assurance de biens, assurance responsabilité
- 3- Autorisation d'octroyer des mandats pour des services professionnels
- 4- Autorisation d'ouverture de comptes bancaires et négocier une marge de crédit pour les opérations
- 5- Autorisation d'engager une secrétaire temporaire jusqu'au 31 décembre 2005
- 6- Désignation de représentants de la Ville pour négocier et signer des ententes de prêts temporaires de personnel (manuels et fonctionnaires) avec la Ville de Québec pour assurer la transition des services municipaux
- 7- Période de questions du public
- 8- Clôture de la séance



1- ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-012, point no 1, séance spéciale 9 décembre 2005

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE l'ordre du jour de la séance spéciale du 9 décembre 2005 soit accepté tel que présenté;

QUE constat unanime soit fait que l'avis de convocation a été acheminé conformément à la Loi sur les cités et villes et aux usages acceptés;

EN CONSÉQUENCE, les membres du conseil considèrent que l'avis de convocation est bon et valable et au surplus y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2a- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (ÉQUIPEMENTS ET SERVICES DE TÉLÉPHONIE, COMMUNICATION SANS FIL ET PAR RADIO, INTERNET, MESSAGERIE ÉLECTRONIQUE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-013, point no 2a, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis des équipements et services de téléphonie, de communication sans fil et par radio, par Internet, de messagerie électronique et autres pour la reconstitution optimale de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour l'acquisition d'équipements ou services de téléphonie, de communication sans fil et par radio, par Internet, de messagerie électronique et autres;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2b- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (MATÉRIEL INFORMATIQUE ET BUREAUTIQUE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-014, point no 2b, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis du matériel informatique et bureautique et autres pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE tels équipements peuvent être acquis par l'intermédiaire de SAM en ligne ou autres services de regroupement d'achats municipaux, ainsi qu'auprès de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour l'acquisition de matériel informatique et bureautique et autres;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2c- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (FOURNITURES DE BUREAU, PAPETERIE ET AUTRES ARTICLES DE MÊME NATURE)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-015, point no 2c, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requises des fournitures de bureau, papeterie et autres articles de même nature pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE telles fournitures peuvent être acquises par l'intermédiaire de SAM en ligne ou autres services de regroupement d'achats municipaux, ainsi qu'auprès de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour l'acquisition de fournitures de bureau, papeterie et autres articles de même nature;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2d- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (SERVICES DE RÉPARATION D'ÉQUIPEMENTS ROULANTS ET NON ROULANTS)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-016, point no 2d, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis l'entretien et la réparation des équipements roulants et non roulants et autres pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE telles prestations de services peuvent être acquises par l'intermédiaire de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

CONSIDÉRANT QU'il soit aussi possible, moyennant la location d'espace de garage au ministère des Transports, d'allouer la réparation et l'entretien des équipements au CEGER. Ainsi, l'entretien préventif des véhicules, leur réparation sont effectués en contrepartie de revenus de location et moyennant l'acquisition des pièces au prix coûtant sans que des profits ne soient alloués au CEGER. Telle entente est tributaire du nombre d'unités de véhicules détenues par la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour la fourniture des services d'entretien des équipements en titre en explorant les modalités précitées et d'autres si cela est requis;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres ou autres procédés, s'il en est, pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2e- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (FOURNITURE DE PRODUITS POUR L'ENTRETIEN HIVERNAL : SABLE, SEL OU COMBINÉ)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-017, point no 2e, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requises la fourniture d'abrasifs, de produits d'entretien hivernal, de sel, de sable ou de combiné des deux substances et autres pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE telles prestations de services peuvent être acquises par l'intermédiaire de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

CONSIDÉRANT QU'il est aussi possible moyennant l'adhésion à l'Union des municipalités du Québec ou en requérant tels services de manière intérimaire de l'Union des municipalités du Québec de pouvoir, à l'instar notamment de la Ville de Montréal, obtenir ces substances au meilleur prix possible au Québec actuellement;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés dont l'UMQ pour la fourniture d'abrasifs, de produits d'entretien hivernal, de sel, de sable ou de combiné des deux substances et autres;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres ou autres procédés, s'il en est, pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2f- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (CHANGEMENT DES SERRURES)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-018, point no 2f, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'est requis le changement des serrures pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE telles prestations de services peuvent être acquises par l'intermédiaire de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1
APPUYÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés dont l'UMQ pour le changement des serrures;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres ou autres procédés, s'il en est, pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2g- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (ABONNEMENT À UNE CENTRALE D'ALARME POUR LES BÂTIMENTS)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-019, point no 2g, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis l'abonnement à une centrale d'alarme et la mise en œuvre d'un contrat de service y afférent pour la reconstitution optimale de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE telles prestations de services peuvent être acquises par l'intermédiaire de fournisseurs locaux, régionaux ou autres;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation et publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour l'abonnement à une centrale d'alarme et la mise en œuvre d'un contrat de service y afférent;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres ou autres procédés, s'il en est, pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



2h- AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES, SUR INVITATION OU PUBLIQUES, POUR L'ACQUISITION DE BIENS OU SERVICES ESSENTIELS À LA RECONSTITUTION DE LA VILLE (ASSURANCES COLLECTIVES, ASSURANCE DE BIENS, ASSURANCE RESPONSABILITÉ)

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-020, point no 2h, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requises des assurances collectives, de biens et en responsabilité civile des administrateurs et la couverture dite « umbrella » et autres pour une reconstitution optimale et sécuritaire de la Ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend requérir de la firme AGA (courtiers) et conformément à la Loi des soumissions optimales auprès d'assureurs collectifs ou le droit de négocier auprès de la Ville de Québec, le droit d'y requérir des informations et un plan de couverture dont la moitié des primes est payée par la Ville et l'autre par les employés (pour l'ensemble des employés de la Ville);

CONSIDÉRANT QUE la Ville entend requérir de la firme Essor Assurances (courtiers) des soumissions d'assurances (Lombard et autres) *a priori* intérimaires pour une période de trois (3) mois débutant le 1^{er} janvier 2006 et de la Mutuelle des municipalités du Québec (MMQ) selon les mêmes termes;

CONSIDÉRANT QUE durant ce délai de trois (3) mois, la Ville entend demander des soumissions publiques générales selon un cahier des charges optimal pour contracter une police d'assurance de longue durée auprès d'un assureur offrant la meilleure couverture d'assurance qualité/prix à partir du 1^{er} avril 2006 jusqu'à une date déterminée;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général de procéder à des appels d'offres, sur invitation ou publiques, auprès des fournisseurs à être désignés pour la fourniture des services d'assurance en titre en explorant les modalités précitées et d'autres si cela est requis;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles soumissions ou appels d'offres ou autres procédés, s'il en est, pour adjudication définitive et allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



3- AUTORISATION D'OCTROYER DES MANDATS POUR DES SERVICES PROFESSIONNELS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-021, point no 3, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis des services professionnels tels que ceux de notaires, d'avocats de la firme Pothier Delisle SENC, des avocats de la firme Ogilvy Renault pour les relations du travail et le transfert des ressources humaines, d'ingénieurs et techniciens des consultants locaux Laforte inc, d'architectes, d'arpenteurs-géomètres, d'informaticiens, d'urbanistes-conseils, de consultants en santé et sécurité au travail et d'autres pour une reconstitution optimale de la Ville. Il s'agit notamment que la Ville puisse, par l'intervention de ces professionnels notamment, procéder à l'incorporation légale de la Ville vis-à-vis tous les ministères, instances, régies, organismes et autres intervenants auprès desquels un enregistrement, une déclaration, une charte, des ententes ou autres sont requis;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général à utiliser les services des personnes précitées ou auprès des fournisseurs à être désignés pour la fourniture des services professionnels en titre en explorant les modalités précitées et d'autres si cela est requis;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telles ententes ou autres procédés et des précisions sur l'allocation des crédits suffisants.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



4- AUTORISATION D'OUVERTURE DE COMPTES BANCAIRES ET NÉGOCIER UNE MARGE DE CRÉDIT POUR LES OPÉRATIONS

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-022, point no 4, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE le maire doit pouvoir mettre en œuvre les résolutions et règlements du conseil de ville tout comme agir dans le cadre des mesures d'urgence et autres et, que dans ces cas, la signature du maire engageant la Ville est requise;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

QUE le maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures :

- tout chèque, pièce bancaire, transfert bancaire de tous les comptes bancaires de la Ville;
- tout contrat de vente, de cession, de servitude, d'acquisition, et ce, pour bonne et valable considération ou à titre purement gratuit, le tout selon les termes et considérations que ledit conseil de ville jugera opportun;
- tout autre document qu'il peut légalement et légitimement être appelé à signer dans l'intérêt public tout en étant compatible avec l'intention particulière ou générale du conseil de ville.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



5- AUTORISATION D'ENGAGER UNE SECRÉTAIRE TEMPORAIRE JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2005

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-023, point no 5, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QUE sont requis les services temporaires d'une secrétaire pour une reconstitution optimale de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2

APPUYÉ PAR : M. Denis Côté, conseiller, district numéro 1

ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général à procéder sans délai à l'embauche d'une secrétaire à temps partiel selon les modalités précitées;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la mise en œuvre de telle embauche et de l'allocation des crédits impliqués.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



6- DÉSIGNATION DE REPRÉSENTANTS DE LA VILLE POUR NÉGOCIER ET SIGNER DES ENTENTES DE PRÊTS TEMPORAIRES DE PERSONNEL (MANUELS ET FONCTIONNAIRES) AVEC LA VILLE DE QUÉBEC POUR ASSURER LA TRANSITION DES SERVICES MUNICIPAUX

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-024, point no 6, séance spéciale 9 décembre 2005

RÉFÉRENCE :

CONSIDÉRANT QU'est requise la constitution d'une équipe de négociateurs municipaux pour la négociation des ententes de prêts temporaires de personnel (manœuvres et fonctionnaires) avec la Ville de Québec pour assurer la transition des services municipaux;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : Mme Lise Lortie, conseillère, district numéro 3
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

D'autoriser le maire et le directeur général à procéder sans délai à la constitution d'une équipe de négociateurs ou négociatrices dans le but de mettre en œuvre sans délai les négociations précitées;

QUE soit rendu compte au conseil de ville, lors d'une séance ultérieure, de la constitution du comité et de l'état d'avancement des travaux dudit comité.

Adopté à l'unanimité par les élus votants



7- PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC PORTANT SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

Point no 7 séance spéciale du 9 décembre 2005



8- CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO RVSAD-2005-025, point no 8, séance spéciale 9 décembre 2005

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour est épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Denis Lapointe, conseiller, district numéro 2
APPUYÉ PAR : M. Guy Marcotte, conseiller, district numéro 5
ET RÉSOLU PAR : le conseil de ville de Saint-Augustin-de-Desmaures

De clôturer la séance ce 9 décembre 2005 et de remercier tous les intervenants pour leur collaboration.

Adopté à l'unanimité par les élus votants

Me Marcel Corriveau, maire

RVSAD-2015-8849
M. Corriveau

Mohamed A. Madène, greffier par intérim